Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213503568-20260416-DEL_2026_20-DE

VIGNOC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 20 heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Daniel Houitte, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 07 avril 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 17

PRESENTS : Daniel Houitte, Gilles Lesage, Nicolas Daboudet, Nolwenn Fougeray, Jean-François Vermet, Alain Monvoisin, Franck Aubrée, Christian Oger, Florent Rousière, Valérie Boissinot, Sandrine Delacroix, Guillaume Etesse, Blandine Hochet, Anne-Laure Bonnin, Maryse Brehault, François Simon, Eugénie Cardinal.

Absents excusés :
Edith Garnier donne pouvoir à Daniel Houitte
Laurence Blaise donne pouvoir à Gilles Lesage

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Nicolas Daboudet

Séance ouverte à 20 h 00.

N°20 – BATIMENTS COMMUNAUX - MEDIATHEQUE – SCENARIO INTERMEDIAIRE SANS AMENAGEMENT EXTERIEUR - VALIDATION

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
17	2	2		10

Exposé : Gilles LESAGE, Adjoint Délégué
Nolwenn FOUGERAY, Adjointe Déléguée

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la réflexion engagée par la commune dans le cadre de l'étude de programmation pour la réalisation d'une médiathèque,

Vu la présentation réalisée lors de la réunion de relance en date du 8 avril 2026,

- Les différents scénarii étudiés (minimaliste, intermédiaire, maximaliste et variantes actualisées),

Considérant que la commune de Vignoc connaît une évolution démographique projetée à environ 2 500 habitants à horizon 2040.

Considérant les besoins en équipements culturels, et notamment en médiathèque, doivent être adaptés à cette évolution,

- le référentiel de la DRAC recommande un ratio minimum de 0,07 m² par habitant, et idéalement 0,1 m² par habitant,
- le scénario minimaliste ne répond pas aux exigences minimales de surface et compromettrait l'obtention de subventions,

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213503568-20260416-DEL_2026_20-DE

- le scénario maximaliste, bien que qualitatif, présente un coût incompatible avec les capacités financières de la collectivité,

Considérant que le scénario intermédiaire actualisé permet :

- une surface totale d'environ **210 m²**,
- une extension de **120 m²**,
- un respect du ratio DRAC à hauteur d'environ **0,084 m²/habitant**,

- ce scénario répond aux besoins fonctionnels identifiés tout en restant maîtrisé financièrement,

- la variante sans aménagement extérieur permet à la commune de prendre du temps pour une réflexion plus globale du secteur pôle équipements publics
  - Le budget prévisionnel d'opération est estimé à environ 915 000 € HT,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir

- **VALIDE** le **scénario intermédiaire actualisé sans aménagement extérieur** comme base de travail pour la poursuite du projet de médiathèque.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Daniel HOUITTE.

MAIRIE DE VIGNOC (Ille-et-Vilaine)